Département de la Haute-Loire

**Arrondissement D'YSSINGEAUX** 

Communauté de Communes **LOIRE SEMENE** 

## BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » **REUNION DU 30/04/2024**

DECISION N° 20240430 B 060

présents: Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO Roland RIVET, Daniel DURIEUX. Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir à M. VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4.

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

Commission : Développement Economique : Objet : Hôtel d'entreprises de Saint Just Malmont : Renouvellement de la convention d'occupation précaire (bail) à passer avec la Société MIX PROCESS

## Le Bureau.

N° 20240430 B 060

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention d'occupation précaire (bail) à L'hôtel d'entreprises de St Just Malmont à passer avec la Société MIX PROCESS, dont le siège est Lieu-dit Pleyne - Saint Didier en Velav, aux conditions suivantes :
  - Module: 2 et 3 de 166,08 m<sup>2</sup>
- Durée: 12 mois
- Loyers mensuels chargés HT: 1 839,02 HT
- Charges mensuelles : 607,70 €
- Prise d'effet : du 15/05/2024 au 15/05/2025

(révision du loyer : le 1er janvier de chaque année selon l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice précédent).

et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Recu en Préfecture ou Sous-Préfecture le:

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 30 avril 2024

e Président

Frédéric GIRODET

## AR Prefecture

043-244301131-20240430-20240430\_B\_060-AU Reçu le 07/05/2024